

Liste des pièces à fournir pour une première inscription administrative à l'université Claude Bernard Lyon 1

- **Pour toutes et tous :**
 - l'attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), sauf pour les étudiants en formation continue ou en contrat de professionnalisation. La CVEC doit être acquittée préalablement à l'inscription administrative dans l'établissement sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>. Les étudiants exonérés doivent également présenter l'attestation ;
 - une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité;
 - le relevé de notes du baccalauréat (ou diplôme admis en équivalence)
 - une photo d'identité prise tête nue (avec votre nom au dos);
 - une attestation d'assurance Responsabilité Civile qui couvre l'étudiant-e durant les enseignements et les stages de l'année universitaire en cours ;
 - **un mode de paiement** : uniquement par carte bancaire pour une inscription sur en ligne.
- **Pour les étudiant-e-s mineur-e-s**, autorisation parentale (voir modèle ci-joint).
 - **Pour les étudiant-e-s français-e-s de moins de 25 ans seulement**, certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (ex JAPD) ou à défaut attestation de recensement ;
- **Pour les étudiant-e-s boursier-e-s**, attestation conditionnelle de bourse (ou attestation définitive) concernant l'année en cours.
- **Pour les sportifs de haut niveau**, Attestation du Ministère Jeunesse et Sport

DOCUMENTS JUSTIFIANT DE LA SITUATION SCOLAIRE et/ou PROFESSIONNELLE

- **Pour une inscription en Parcours Accès Santé (PASS)** : relevé officiel de scolarité accomplie depuis le bac et/ou attestations des activités professionnelles exercées depuis la fin de la scolarité.
- **Pour les étudiant-e-s inscrit-e-s en double cursus ou avec un statut particulier** : fournir le document justifiant la situation (certificat de scolarité, arrêté de nomination ou d'affectation).
- **Pour les étudiants s'inscrivant en première année de licence STS, en première année de licence STAPS, en Parcours Accès Spécifique Santé (PASS), en première année de DEUST, en première année de CUPGE**: bulletins de notes de première et de terminale
- **Pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat étranger et s'inscrivant en 1^{ère} année de licence STS**, attestation de niveau B2 dans la langue française
- **Pour les étudiants s'inscrivant en 4^{ème}, 5^{ème} ou 6^{ème} année de médecine**, une attestation de responsabilité civile et professionnelle
- **Pour les étudiants de la composante Biosciences**, attestation de réussite au diplôme permettant l'accès à la formation concernée

*Attention : Les documents étrangers doivent être traduits en Français
Pour une inscription en présentiel, l'étudiant doit présenter les documents originaux accompagnés de photocopies*

Liste des pièces à fournir pour une réinscription administrative à l'université Claude Bernard Lyon 1

- **Pour toutes et tous :**
 - l'attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), sauf pour les étudiants en formation continue ou en contrat de professionnalisation. La CVEC doit être acquittée préalablement à l'inscription administrative dans l'établissement sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>. Les étudiants exonérés doivent également et présenter l'attestation ;
 - une attestation d'assurance Responsabilité Civile qui couvre l'étudiant-e durant les enseignements et les stages de l'année universitaire en cours ;
 - **un mode de paiement** : uniquement par carte bancaire pour une inscription sur en ligne.
- **Pour les étudiant-e-s boursier-e-s** , attestation conditionnelle de bourse (ou attestation définitive) concernant l'année en cours.
- **Pour les sportifs de haut niveau**, Attestation du Ministère Jeunesse et Sport

DOCUMENTS JUSTIFIANT DE LA SITUATION SCOLAIRE et/ou PROFESSIONNELLE

- **Pour une inscription en Parcours Accès Santé (PASS)** : relevé officiel de scolarité accomplie depuis le bac et/ou attestations des activités professionnelles exercées depuis la fin de la scolarité.
- **Pour les étudiant-e-s inscrit-e-s en double cursus ou avec un statut particulier** : fournir le document justifiant la situation (certificat de scolarité, arrêté de nomination ou d'affectation).
- **Pour les étudiants s'inscrivant en première année de licence STS, en première année de licence STAPS, en Parcours Accès Spécifique Santé (PASS), en première année de DEUST, en première année de CUPGE**: bulletins de notes de première et de terminale
- **Pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat étranger et s'inscrivant en 1^{ère} année de licence STS**, attestation de niveau B2 dans la langue française
- **Pour les étudiants s'inscrivant en 4^{ème}, 5^{ème} ou 6^{ème} année de médecine**, une attestation de responsabilité civile et professionnelle
- **Pour les étudiants de la composante Biosciences**, attestation de réussite au diplôme permettant l'accès à la formation concernée
- **Lors d'une inscription en dernière année de doctorat**, justificatif de soutenance avant le 31 décembre de l'année en cours pour bénéficier de l'exonération des droits d'inscription.

*Attention : Les documents étrangers doivent être traduits en Français
Pour une inscription en présentiel, l'étudiant doit présenter les documents originaux accompagnés de photocopies*